

## NOTICE PRODUIT

# SikaTard®-930

Adjuvant stabilisateur de prise pour bétons projetés.

## INFORMATIONS SUR LE PRODUIT

SikaTard®-930 est un adjuvant qui permet de conserver la consistance du béton projeté pendant une longue période après sa fabrication, il permet d'assurer la maîtrise complète de la prise du ciment. Il est, généralement, associé à un accélérateur pour béton projeté SIKA (Gamme Sika® Sigunit®) pour réactiver la prise instantanée du béton au moment de la projection.

## DOMAINES D'APPLICATION

SikaTard®-930 est principalement utilisé avec le béton projeté voie humide où l'hydratation du béton est bloquée le temps nécessaire. Il est donc possible de stabiliser le béton mélangé pendant des heures (voire des jours) dans des travaux de creusement de tunnels. Du fait de la stabilisation de la prise du ciment, les matériaux ainsi mis en oeuvre présentent des durées importantes de transport et de stockage, sans préjudice pour leur qualité.

En cas de travaux de nuit, le SikaTard®-930 permet la confection des bétons ou mortiers en fin de journée et évite la mobilisation d'un poste de fabrication durant la nuit.

## DESCRIPTION DU PRODUIT

Base chimique	Composés d'acide polycarboxylique
Conditionnement	Fût de 220 kg Conteneur Perdu de 1000 kg
Aspect / Couleur	Liquide incolore
Durée de Conservation	24 mois dans son emballage d'origine
Conditions de Stockage	Protégé de la lumière directe du soleil à des températures comprises entre +1 ° C et +35 ° C
Densité	~1,11

## CARACTÉRISTIQUES / AVANTAGES

- SikaTard®-930 bloque l'hydratation du ciment.
- L'effet de SikaTard®-930 peut être immédiatement arrêté lorsque Sika® Sigunit® est utilisé comme accélérateur. Ainsi, l'hydratation du béton projeté précédemment stabilisé commencera immédiatement.
- SikaTard®-930 ne contient pas de chlorures ou d'autres matériaux favorisant la corrosion. Il peut donc être utilisé dans la construction en béton armé sans restriction.

## AGRÉMENTS / NORMES

Conforme aux requis de la norme européenne harmonisée EN 934-5, Table 3.

Valeur pH	~3
Extrait Sec	21 +/- 1.05 % (EN 480-8)
Teneur Totale en Ions Chlorure	≤ 0,1%
Équivalent Oxyde de Sodium	≤ 1%

## RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION

### Dosage

SikaTard®-930 est normalement utilisé entre 0,2% et 3% du poids de ciment. Le tableau suivant montre les temps de stabilisation approximatifs à différents dosages.

SikaTard®-930 dosage	Temps de stabilisation en heures
0.4%	~8
0.6%	~10
0.8%	~15
1.0%	~20
1.2%	~25
1.4%	~30
1.6%	~40
1.8%	~60
2.0%	~75

Le tableau ne doit être utilisé qu'à titre indicatif - pour des périodes de stabilisation spécifiques, des essais avec le ciment proprement dit sont essentiels. Le délai d'ouvrabilité dépend du dosage, de la qualité du ciment, du rapport E/C et des conditions climatiques.

## INSTRUCTIONS POUR L'APPLICATION

Le SikaTard®-930 est généralement introduit à la centrale, soit dans l'eau de gâchage, soit dans le malaxeur sur le béton déjà mouillé.

### LIMITATIONS

SikaTard®-930 convient généralement à tous les types de ciment Portland. Pour des périodes de stabilisation spécifiques, les pré-essais sont essentiels. Contactez le service technique local Sika pour obtenir de l'aide.

### VALEURS DE BASE

Toutes les valeurs indiquées dans cette Notice Produit sont basées sur des essais effectués en laboratoire. Les valeurs effectives mesurées peuvent varier du fait de circonstances indépendantes de notre contrôle.

### RESTRICTIONS LOCALES

Veillez noter que du fait de réglementations locales spécifiques, les données déclarées pour ce produit peuvent varier d'un pays à l'autre. Veuillez consulter la

Notice Produit locale pour les données exactes sur le produit.

## ÉCOLOGIE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Avant toute utilisation de produit, les utilisateurs doivent consulter la version la plus récente de la fiche de données de sécurité correspondante. Pour obtenir des informations et des conseils sur la manipulation, le stockage et l'élimination en toute sécurité des produits chimiques, les utilisateurs doivent consulter la fiche de données de sécurité (FDS) la plus récente contenant les données physiques, toxicologiques, écotoxicologiques et autres données relatives à la sécurité. Nos FDS sont disponibles sur [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) et sur le site [www.sika.fr](http://www.sika.fr)

## INFORMATIONS LÉGALES

Les informations, et en particulier les recommandations concernant les modalités d'application et d'utilisation finale des produits Sika sont fournies en toute bonne foi et se fondent sur la connaissance et l'expérience que Sika a acquises à ce jour de ses produits lorsqu'ils ont été convenablement stockés, manipulés et appliqués dans des conditions normales, conformément aux recommandations de Sika. En pratique, les différences entre matériaux, substrats et conditions spécifiques sur site sont telles que ces informations ou recommandations écrites, ou autre conseil donné, n'impliquent aucune garantie de qualité marchande autre que la garantie légale contre les vices cachés, ni aucune garantie de conformité à un usage particulier, ni aucune responsabilité découlant de quelque relation juridique que ce soit. L'utilisateur du produit doit vérifier par un essai sur site l'adaptation du produit à l'application et à l'objectif envisagés. Sika se réserve le droit de modifier les propriétés de ses produits. Notre responsabilité ne saurait d'aucune manière être engagée dans l'hypothèse d'une application non conforme à nos renseignements. Les droits de propriété détenus par des tiers doivent impérativement être respectés. Toutes les commandes sont soumises à nos conditions générales de vente et de livraison en vigueur. Les utilisateurs doivent impérativement consulter la version la plus récente de la Notice Produit correspondant au produit concerné, accessible sur internet ou qui leur sera remise sur demande.

**SIKA FRANCE S.A.S.**  
84 rue Edouard Vaillant  
93350 LE BOURGET  
FRANCE  
Tél.: 01 49 92 80 00  
Fax: 01 49 92 85 88  
[www.sika.fr](http://www.sika.fr)

**Notice Produit**  
SikaTard®-930  
Avril 2019, Version 01.04  
021406011000000033

SikaTard-930-fr-FR-(04-2019)-1-4.pdf

